



République Démocratique Du Congo
**CLUSTER SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE**

LIGNES DIRECTRICES CLUSTER SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Révision 2024

Visite d'une parcelle Agricole dans le cadre du projet d'ECC MERU de renforcement de capacités de résilience,
SUD-KIVU, Kalonge ©FSC/Martin Lukongo

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS	01
Bilan Synthétique de Lignes Directrices du Cluster Sécurité Alimentaire.....	03
1.PRINCIPES GENERAUX DU CLUSTER SECURITE ALIMENTAIRE.....	05
1.1.Introduction.....	06
1.2. Processus d’adhésion au Cluster.....	06
1.3. Aperçu de la situation de sécurité alimentaire dans le pays et objectifs du Cluster.	06
1.3.1. Aperçu de la situation.....	06
1.3.2. Aperçu de besoins.....	06
1.3.3. Plan de réponse.....	06
1.4. Cycle de projet dans le domaine de la sécurité alimentaire.....	06
1.4.1. Evaluation de besoins.....	06
1.4.2. Ciblage.....	07
1.4.3. Analyse de marché, choix de modalité d’intervention, suivi et analyse de l’impact d’un programme sur les marchés.....	09
1.5. Evaluation finale de l’impact du programme sur les marchés (Analyse Ex-Post).....	14
1.5.1. Typologie d’activités mises en place par les acteurs de sécurité alimentaire.....	14
1.5.2. Suivi et évaluation.....	16
1.5.3. Les stratégies de sortie et techniques de pérennisation d’un projet sécurité alimentaire.....	16
1.6.Partage de données et suivi de la réponse.....	16
2. STANDARDS TECHNIQUES	17
2.1. Taille moyenne des ménages	18
2.2. Standards techniques des interventions d’urgence et de réhabilitation	18
2.3. Kit maraîcher	18
2.3.1. Kit vivrier.....	20
2.3.2. Kit petit élevage	24
2.3.3. Kit pêche et pisciculture.....	25
2.3.4. Unité de transformation	26
2.3.5. Formations.....	27
2.3.6. Assistance en vivres	27
3.COÛTS UNITAIRES STANDARDS.....	28
Coûts d’intervention standards	29
4.THEMES ET APPORCHES TRANSVERSAUX.....	30
4.1.Genre	31
4.2. Protection	31
4.3.Redevabilité envers les populations affectées	32
4.4.Environnement et gestion des ressources naturelles	33
4.5.Nexus	33
4.6.Filets sociaux.....	34
4.7.Approche intersectorielle	35

ANNEXES

- Annexe 1 : Calendrier agricole indicatif
- Annexe 2 : Cadre logique (à titre illustratif)
- Annexe 3 : Kit minimum régional



LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS

AGR	Activité Génératrice de Revenu
AME/NFI	Article Ménagers Essentiels / Non-Food Items (Biens non alimentaires)
CALP	Cash Learning Partnership
CARI	Consolidated Approach Reporting Indicators Food Security
CEP	Champs Ecole Paysans
CFSVA	Analyse Approfondie de la Sécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité
CFT	Argent contre formation
CFW	Argent-contre-travail
CLA	Chenille Légionnaire d'Automne
CSA	Cluster Sécurité Alimentaire
CWG	Cash Working Group
ERM	Evaluation Rapide Multisectorielle
FAO	Organisation des Nations-Unis pour l'Alimentation et l'Agriculture
FFW	Vivres-contre-travail
FTT	Four Thiaroye de Transformation
GFSC	Global Food Security Cluster
HHS	Household Hunger Scale
IASC	Inter-Agency Standing Committee
INERA	Institut nationale pour l'Etude et la Recherche Agronomiques
ISS (CSI)	Indice de Stratégie de Survie
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaire
IPAPEL	Inspection Provincial de l'Agriculture, Pêche et Elevage
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
MEB	Minimum Expenditure Basket
MVE	Maladie à Virus Ebola
OP	Organisation paysans
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisations des Nations Unies
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDM	Post Distribution Monitoring
PSEA	protection contre l'exploitation et les abus sexuels
PTM	Programme de Transfert Monétaire
RDC	République Démocratique du Congo
RRMP	Réponse Rapide aux Mouvements de Populations
SB	Semences de la catégorie base
SC	Semences de la catégorie certifiée
SCA / FCS	Score de Consommation Alimentaire / Food Consumption Score
SENASEM	Service National de Semences
SMART	Mesure de la Mortalité, du Statut Nutritionnel et de la Sécurité Alimentaire en Situations de Crise
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
UNISDR	United Nations International Strategy for Disaster Reduction
USD	Dollar Américain
VFW	Coupons-contre-travail
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/ syndrome d'immunodéficience acquise
WASH	Water, Sanitation and Hygiene



BILAN SYNTHÉTIQUE DE LIGNES DIRECTRICES DU CLUSTER SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Sujet	Éléments clés
Adhésion au Cluster	Pour avoir accès au formulaire d'adhésion : Formulaire d'adhésion
Evaluations de besoins	Pour avoir accès à la boîte à outils ERM : Évaluation rapide multisectorielle Pour avoir accès à l'outil d'évaluation de besoins sectoriels : Questionnaire Enquête
Ciblage	<p>Les partenaires du CSA peuvent d'abord cibler les zones prioritaires du plan de réponse humanitaire, suivi des zones IPC 3 et 4 ainsi que les zones ayant subi des chocs climatiques ou avec une forte proportion de personnes déplacés. Les partenaires peuvent utiliser leurs outils de ciblage de bénéficiaires, en considérant les critères clés suivants.</p> <p>1. Assistance alimentaire : Date d'arrivée du ménage dans la zone d'accueil (si applicable) ; Score de consommation alimentaire ; Indice de stratégie de survie adapté ; Autres indicateurs de sécurité alimentaire.</p> <p>2. Appui à la production agricole d'urgence, appui aux moyens d'existence : Accès à la terre, aux intrants agricoles / élevage / pêche et expérience du ménage dans le domaine concerné ; Aptitude à développer des activités génératrices de revenu non agricole.</p> <p>3. Critères transversaux : Statut du ménage (Déplacés, réfugiés, personnes victimes de VBG), Profil du chef de ménage (femme, personne âgée, enfant chef de ménage, etc.) ; Composition du ménage (présence de femmes enceintes et femmes allaitantes, d'enfant de moins de 5 ans, de personnes âgées, de personne handicapée).</p> <p>Accédez à l'outil de ciblage géographique par zone de santé : Outil de ciblage</p>
Analyse des marchés et choix de la modalité d'intervention	Les partenaires du CSA peuvent utiliser leurs outils d'analyse de marchés et choix de la modalité d'intervention, en considérant les éléments clés présentés par les tableaux 1 et 2 et le paragraphe 1.4.3.2.



Suivi et évaluation	Les partenaires du CSA peuvent utiliser leurs outils de suivi et évaluation, s'ils arrivent à collecter les infos demandées par les Cluster même pour développer de produits d'analyse de l'information.
Partage de données et suivi de la réponse	Pour avoir accès au Dashboard interactif : Dashboard 5Ws Pour avoir accès aux autres produits de visualisation de l'information : Produits IM
Taille moyenne des ménages	6 personnes / ménage. Dans certains contextes, vue la variabilité constatée sur tout le territoire de la RDC et sur la base de données démographiques fiables, la taille moyenne des ménages peut être exceptionnellement révisée.
Assistance Alimentaire en vivres	Niveau national. Par personne, par jour : 400 g de farine de maïs (ou céréale équivalent) + 120 g de légumineuses + 30 g d'huile + 5 g de sel. Durée : 6 mois. Cout unitaire (par personne, par mois) : 32 USD, tout cout compris. <u>Niveau régional : voir l'Annexe 3.</u>
Assistance Alimentaire en espèces	Niveau national. Cout unitaire (par personne, par mois) : 24 USD, tout cout compris. <u>Niveau régional : voir l'Annexe 3.</u>
Argent contre travail (CFW)	22 jours de travail par mois. Pour éviter un impact négatif sur les marchés locaux, le montant journalier pour le CFW (montant total CFW / 22 jours) ne doit pas être inférieur au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) ou dépasser le montant journalier que les mêmes personnes gagneraient localement. Une analyse du marché local doit être réalisée en amont de l'activité.
Appui à la production agricole d'urgence	Pour plus d'informations concertantes les activités: voir le paragraphe 1.4.4. Niveau national. Cout unitaire (par ménage) : 192 USD, tout cout compris. <u>Niveau régional : voir l'Annexe 3.</u>
Appui aux moyens d'existence	Pour plus d'informations concertantes les activités: voir le paragraphe 1.4.4. Niveau national. <u>Cout unitaire (par ménage) : 360 USD, tout cout compris.</u> <u>Niveau régional : voir l'Annexe 3.</u>
Calendriers	<u>Niveau régional : voir l'Annexe 3.</u>



 PARTIE 1.
**PRINCIPES GÉNÉRAUX
DU CLUSTER SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE**



1.1. Introduction

Les Lignes Directrices du Cluster Sécurité Alimentaire (CSA) sont élaborées afin de faciliter les processus d'analyse des besoins, formulation, mise en œuvre et suivi-évaluation des projets. Ces Lignes Directrices, associées aux standards des différents bailleurs, facilitent aussi la collaboration entre les membres du CSA, les donateurs et le Gouvernement de la RDC.

1.2. Processus d'adhésion au Cluster

Les acteurs qui mettent en œuvre des interventions liées à la sécurité alimentaire s'engagent à participer aux activités du CSA afin d'assurer la coordination avec les autres répondants, éviter les chevauchements, s'aligner aux standards minimaux, partager les informations en contribuant aux analyses au niveau provincial, régional et national.

Le processus d'adhésion au CSA est le suivant :

- Remplissage du formulaire et soumission d'une demande d'inscription par l'organisation concernée (pour plus d'informations : [Formulaire d'inscription](#))
- Examen des données issues du formulaire par l'équipe du CSA.
- Si les données sont fiables, visite du bureau de l'organisation concernée par l'équipe du CSA (au niveau national, régional ou provincial) en vue d'attester l'existence de l'organisation.
- Validation par l'équipe du CSA de l'organisation concernée sur base de conclusion de données examinées et de la visite.
- Transmission de la charte d'adhésion au CSA à l'organisation concernée, pour examen et signature.
- Retour de la charte d'adhésion signée par l'organisation concernée et archivage dans la base des données du CSA.

Lorsqu'un partenaire adhère au CSA, il reçoit par courriel l'invitation et il participe aux différentes réunions du CSA, il contribue aux activités promues par le CSA (exemple : évaluation des besoins, révision de Lignes Directrices). Si le partenaire met en œuvre des programmes, il remplit la matrice 5W (Qui fait Quoi Où Quand et pour Qui ?), partagée par le CSA d'une manière mensuelle. Pour plus d'information sur le partage de données : se référer à la section 1.5.

1.3. Aperçu de la situation en sécurité alimentaire dans le pays et objectifs du Cluster

1.3.1. Aperçu de la situation

Pour plus d'informations : [Analyse Pays IPC](#)

1.3.2. Aperçu de besoins

Pour plus d'informations : [Relief Web](#)

1.3.3. Plan de réponse

Pour plus d'informations : [Relief Web](#)

1.4. Cycle de projet dans le domaine de la sécurité alimentaire

1.4.1. Evaluation de besoins

Dans les situations d'urgence humanitaire, les besoins doivent être évalués de manière intersectorielle. Au cours des dernières années, la communauté humanitaire en RDC a conçu une boîte à outils utilisant les éléments de l'outil global d'évaluation rapide multisectorielle initiale et sur les bonnes pratiques développées par le Comité Permanent Inter-organisation (IASC). La boîte à outils représente l'approche de référence pour des évaluations rapides multisectorielles (ERM), dont l'objectif est d'identifier les besoins prioritaires des populations faisant face à des crises majeures.



En ce qui concerne la sécurité alimentaire, les informations suivantes sont collectées :

1. Principale activité de subsistance ;
2. Accessibilité et fonctionnalité des marchés ;
3. Principale source de nourriture ;
4. Consommation alimentaire ;
5. Stratégies de survie. Les questionnaires sont administrés aux différents niveaux :
 - A. Ménages ;
 - B. Informateurs clés ;
 - C. Groupes de discussion.

Vue la diversité du contexte en RDC, dans certaines situations d'autres outils d'évaluation rapide peuvent être utilisés. Il s'agit, par exemple, de : "Emergency Food Security Assessment" (EFSA), "Multisectoral Initial Rapid Assessment" (MIRA), "Data in Emergency" (DIEM).

Pour avoir accès à la boîte à outils ERM : [Évaluation rapide multisectorielle](#)

Le CSA a développé un questionnaire d'évaluation des besoins sectoriels, qui peut compléter les ERM / les autres questionnaires dans le cas de chocs soudains. Cela peut également représenter le seul outil à utiliser dans les situations de réhabilitation.

Il est composé de 10 modules :

Module 1 à 9, visant à collecter les informations qui serviront de référence pour les actions futures d'un projet. Des collectes de données ponctuelles mettront en exergue les changements constatés dans l'évolution d'un projet.

Module 10, visant à collecter les informations selon les indicateurs clés de la sécurité alimentaire qui serviront de référence pour mesurer l'impact des actions dans la zone d'intervention ciblées par le projet.

Selon le contexte et la nature des interventions que les partenaires planifient d'implémenter, les 10 modules peuvent être complètement ou partiellement utilisés (choix de modules pertinents).

Pour avoir accès à l'outil d'évaluation de besoins sectoriels : [Questionnaire Enquête Baseline](#)

1.4.2. Ciblage⁵

Dans les situations d'urgence le ciblage géographique se base sur les éléments suivants : 1. Dernière analyse IPC Insécurité Alimentaire Aigue (IPC AFI) ; 2. Dernier Plan de Réponse Humanitaire (HRP), notamment sa priorisation géographique axée sur la sévérité intersectorielle. Pour éviter le risque de chevauchement, les partenaires sont invités à se coordonner avec le CSA.

Dans les situations de réhabilitation, le CSA a développé un outil de ciblage géographique au niveau zone de santé selon les données secondaires disponibles. L'outil repose sur l'agrégation de 12 indicateurs groupés en 6 secteurs : 1. Facteurs sous-jacents ; 2. Sécurité Alimentaire ; 3. Nutrition ; 4. Santé ; 5. Déplacement ; 6. Protection. La composition du score permet d'identifier les collaborations intersectorielles à envisager en priorité.

² <https://fscluster.org/document/food-security-and-livelihoods-indicator-0>
https://www.fao.org/fileadmin/user_upload/emergencies/docs/a-i5654e.pdf



Pour avoir accès à l'outil de ciblage géographique par zone de santé : [Outil de ciblage](#)

Pour prendre en compte la vulnérabilité spécifique à certains groupes, les analyses de vulnérabilité sont stratifiées selon les catégories statutaires suivantes :

- A. Personnes déplacées et relocalisées ainsi que leurs familles jusqu' à un maximum de six mois dès leur déplacement pour l'assistance d'urgence ;
- B. Personnes retournées jusqu' à un maximum de six mois dès leur retour pour l'assistance d'urgence ;
- C. Familles d'accueil et les communautés hôtes vulnérables.
- D. Réfugiés,
- E. Rapatriés, expulsés. Parmi ces catégories statutaires, le CSA recommande des cibles spécifiques sur la base des profils de vulnérabilités
- F. Enfants de moins de 5 ans (malnutris ou non) et les femmes enceintes, allaitantes et leurs familles ;
- G. Personnes malnutries affectées par le VIH/ SIDA et la tuberculose ;
- H. Familles monoparentales avec des femmes, enfants, ou personnes âgées comme chef de ménage ;
- I. Familles avec présence de personnes âgées et/ou en situation d'handicap (prise en charge d'un ou de plusieurs membres par les actifs du ménage) ;
- J. Victimes de violences basées sur le genre ;
- K. Personnes victimes de catastrophes naturelles, ayant perdu leurs moyens d'existence ;
- L. Ménages dans une situation d'extrême pauvreté ou d'indigence.

La taille de l'échantillon suggérée est la suivante : $n = t^2 * p * (1 - p) / m^2$. Avec : n comme la taille minimale pour l'obtention des résultats significatifs pour un événement et un niveau de risque fixé; t comme le niveau de confiance; p comme probabilité de réalisation de l'évènement; m comme marge d'erreur (généralement fixée à 5%).

En accord avec la communauté cible, les critères clés à utiliser sont les suivants :

- Assistance alimentaire
- Date d'arrivée du ménage dans la zone d'accueil (si applicable)
- Score de consommation alimentaire,
- Indice de stratégie de survie adapté,
- Autres indicateurs de sécurité alimentaire .
- Appui à la production agricole d'urgence, appui aux moyens d'existence
- Accès à la terre, aux intrants agricoles / élevage / pêche et expérience dans le domaine concerné,
- Aptitude à développer des activités génératrices de revenu non agricole,
- Critères transversaux
- Profil du chef de ménage (femme, personne âgée, enfant chef de ménage, etc.),
- Composition du ménage (présence de femmes enceintes et femmes allaitantes, d'enfant de moins de 5 ans, de personnes âgées, de personne handicapée).

En lien avec l'approche participative prônée par le CSA, le seuil de vulnérabilité pour chaque critère est à déterminer avec la population afin de garantir l'acceptation du processus.⁷

³ https://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/manual_guide_proced/wfp203224.pdf

⁴ <https://emergency.unhcr.org/fr/coordination-and-communication/syst%C3%A8me-de-clusters/1%E2%80%99%C3%A9valuation-multi-sectorielle-initiale-rapide-mira>

⁵ <https://data-in-emergencies.fao.org/>

⁶ <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000131458/download/>
<https://elearning.fao.org/course/view.php?id=255>



1.4.3. Analyse de marché, choix de modalité d'intervention, suivi et analyse de l'impact d'un programme sur les marchés ⁸

1.4.3.1. Analyse de marché avant la mise en œuvre (Analyse Ex-Ante)

Objectifs de l'analyse :

- Evaluer la capacité des marchés à satisfaire une demande supplémentaire sans générer des risques inflationnistes ou des ruptures d'approvisionnement.
- Etablir une base de référence sur la situation ex-ante afin de mieux mesurer l'impact du programme sur les marchés.

Les questions-clés à traiter sont les suivantes :

Assortiment : Les bénéficiaires peuvent-ils trouver tous leurs biens couvrant les besoins essentiels sur le marché ? Ont-ils un large éventail de choix ?

Disponibilité : Y a-t-il des produits clés qui sont rares ? Y a-t-il des produits clés qui sont déjà en voie d'épuisement ?

Prix : Y a-t-il eu des augmentations de prix significatives au cours du mois dernier ? Les prix sont-ils prévisibles ou soumis à des variations imprévisibles ?

Résilience : Quelle est la réactivité des chaînes d'approvisionnement face aux chocs de la demande ? Quelle est la vulnérabilité de la chaîne d'approvisionnement ?

Concurrence : La concurrence est-elle suffisante sur le marché ? Y a-t-il plus de 5 acteurs ? Un opérateur contrôle-t-il le marché ? Existe-t-il un monopole ?

Infrastructure : Quel est l'état général des magasins dans lesquels les clients font leurs achats ? Quelles sont les infrastructures disponibles à l'intérieur et autour des magasins ?

Service : Quelle est l'expérience d'achat globale des clients ? Comment se passe le passage en caisse ?

Sureté et qualité des aliments : Les aliments ont-ils été protégés des contaminants ? Les fruits et légumes frais sont-ils bien séparés de la viande, de la volaille, du poisson ? Les aliments nécessitant une réfrigération sont-ils correctement réfrigérés ? La réfrigération dans les magasins fonctionne-t-elle en permanence ? Les aliments vendus dans le magasin ne sont-ils pas périmés ? Les denrées alimentaires transformées et préemballées présentes dans les magasins sont-elles intactes et dans des récipients correctement étiquetés ? Les denrées alimentaires dans les magasins sont-elles exemptes de signes visibles de détérioration et de mauvaises odeurs ?

Accès : L'accès physique aux marchés est-il garanti pour les approvisionnements et pour les populations ciblées ?

L'analyse ex-ante doit également permettre d'identifier :

- Les marchés à suivre et la périodicité de la collecte de données ;
- Les indicateurs de suivi de l'impact du programme ;
- Les facteurs pouvant influencer sur la disponibilité et/ou accessibilité
- Les liens entre la sécurité alimentaire des ménages ciblés et les marchés ;
- La liste de contacts des acteurs impliqués.

⁷ <https://fscluster.org/document/food-security-and-livelihoods-indicator-0>

⁸ <https://www.calpnetwork.org/wp-content/uploads/2020/01/calpmarketassessments-french-1.pdf>
https://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/manual_guide_proced/wfp258666.pdf
<https://elearning.fao.org/course/view.php?id=243>
https://www.emma-toolkit.org/sites/default/files/bundle/French_PMCA_PRINT.compressed.pdf



L'analyse ex-ante est constituée par les étapes suivantes :

Tableau 1 : Analyse ex-ante

Etapas	Eléments clés
<p>1. Cartographie des marchés</p>	<p>Il s'agit d'identifier les marchés de consommation où s'approvisionnent les populations ciblées par le programme, puis de remonter à la source d'approvisionnement jusqu'aux marchés de regroupement voire aux marchés transfrontaliers. L'idée est d'étudier les circuits de commercialisation afin d'identifier les possibles pierres d'achoppement. L'analyse et le suivi retiendront trois catégories de marché :</p> <p>Marchés directement concernés par le programme : Il s'agit des marchés situés dans l'aire géographique du programme où s'approvisionnent les ménages ciblés.</p> <p>Marchés indirectement concernés par le programme : Il s'agit des marchés qui ne sont pas situés dans l'aire géographique du programme mais qui sont liés aux marchés d'approvisionnement des populations ciblées par l'intervention. Il s'agit des marchés ayant des capacités de stockage plus importantes et moins marqués par les saisons.</p> <p>Marchés témoins : Ce sont des marchés présentant des caractéristiques similaires aux marchés concernés par le programme mais qui ne sont pas situés dans l'aire d'intervention. Les caractéristiques similaires portent sur l'environnement agroécologique, la structure du marché, les sources d'approvisionnement et les contraintes. Le suivi de ces marchés permet de comparer les écarts et de mieux isoler les changements liés au programme des autres facteurs influents (saisonnalité, etc.).</p>
<p>2. Analyse des marchés</p>	<p>Analyser les caractéristiques et le fonctionnement des marchés permet de mieux appréhender leurs capacités de répondre à des chocs et de déterminer si les commerçants sont susceptibles de spéculer ou au contraire de répondre aux fluctuations spatiales et temporelles de volume et de prix sans créer de distorsions. Les périodes de comparaison retenues sont 'Aujourd'hui – En période de récolte – En période de soudure – En période intermédiaire'. Dans le cas d'une crise de grande ampleur, les périodes de référence pourront être 'Avant la crise – Après la crise'.</p> <p><u>Les indicateurs-clés à traiter sont les suivants :</u></p> <p>Structure du marché : Nombre de grossistes / détaillants ; Répartition des parts de marché entre commerçants ; Accès physique au marché (infrastructures, distance, sécurité, etc.) ; Sources d'approvisionnement des produits.</p> <p>Comportement du marché : Coût de transaction d'un produit (désagrégation du prix) ; Niveau d'asymétrie d'information ; Comportements et stratégies des participants. Performance du marché : Disponibilité et diversité des produits ; Niveau des prix et taux de change ; Niveau d'intégration ; Marges commerciales ; Saisonnalité.</p>



<p>3. Analyse des liens entre la sécurité alimentaire des ménages et les marchés</p>	<p>Selon l'environnement (urbain ou rural), les systèmes de production, le développement des infrastructures ou encore le calendrier agricole, les populations font plus ou moins recours au marché pour s'approvisionner en denrées de base. La dépendance au marché est également liée au statut socio-économique. La demande des ménages peut être abordée à trois niveaux : les comportements de consommation des ménages et leurs stratégies vis-à-vis des marchés ; l'évolution du marché du travail et donc des revenus ; les mouvements de populations. L'exploitation des Baseline et profilage HEA sont recommandés s'ils sont disponibles pour cette partie.</p> <p><u>Les indicateurs-clés à traiter sont les suivants :</u></p> <p>Relations avec le marché : Fréquentation du marché ; Sources d'approvisionnement ; Stratégies vis-à-vis des marchés.</p> <p>Stratégies de consommation : Score de consommation alimentaire ; Stratégies de consommation ; Stratégies de dépenses ; Stratégies d'adaptation.</p> <p>Revenus des ménages : Sources des revenus des ménages ; Conditions du marché du travail.</p>
<p>4. Collecte de données au niveau des marchés et auprès de ménages</p>	<p>La collecte de données au niveau des marchés ne doit pas se limiter aux seuls marchés mais doit prendre également en compte les boutiques/commerces. La collecte se fait avant le démarrage du programme par des entretiens individuels ou de groupe à travers de questionnaires structurés semi-ouvert.</p> <p>La collecte de données auprès de ménages. La collecte se fait avant le démarrage du programme par des entretiens individuels ou de groupe. Il ne s'agit pas de mener une enquête parallèle, mais d'intégrer les questions proposées quand une analyse de la sécurité alimentaire a lieu. L'exploitation des Baselines et profilage HEA sont recommandés s'ils sont disponibles pour cette partie.</p> <p><u>Les indicateurs-clés à traiter sont les suivants :</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. Le comportement de dépenses,2. Les sources de revenus,3. Les stratégies d'adaptation,4. La diversité et la fréquence de consommation alimentaire,5. Les marché du travail.



1.4.3.2. Choix de modalité d'intervention

On peut catégoriser les différentes interventions selon la problématique à laquelle on veut répondre :

- Manque de disponibilité ou d'accès physique.

Options de réponse : 1. Distribution générale de biens ; 2. Distribution ciblée (catégorie spécifique de population) de biens ; 3. Distribution conditionnée (contre travail, formation, participation à une activité de sensibilisation) de biens ; 4. Autre, selon le contexte.

- Manque d'accès économique.

Options de réponse : 1. Distribution générale ou ciblée d'argent ou de coupons ; 2. Distribution conditionnée (contre travail, formation, participation à une activité de sensibilisation) d'argent ou de coupons ; 3. Autre, selon le contexte.

- Mauvaise utilisation de la nourriture ou manque de moyens adéquats de préparation des repas.

Options de réponse : 1. Distribution de matériel de préparation et de stockage de nourriture, en nature ou via une intervention monétaire ; 2. Autre, selon le contexte.

- Manque de moyens adéquats de production agricole d'urgence ou de moyens d'existence.

Options de réponse : 1. Distribution de matériel de production, en nature ou via une intervention monétaire ; 2. Autre, selon le contexte.

Le choix de modalité d'interventions se base sur l'analyse des marchés ex-ante décrite dans la section 1.4.3.1. Au même moment, les éléments suivants sont à considérer : A. Préférences de bénéficiaires ; B. Risques de protection ; C. Sensibilité aux conflits ; D. Sécurité et accès humanitaire ; E. Capacités opérationnelles des partenaires ; F. Autre, selon le contexte.

Pour tout programme de transferts monétaires, le CSA a développé de standards suivants :

Tableau 2 : Normes pour les transferts monétaires (espèce ou coupons)

Éléments clés	Urgence	Réhabilitation
<p>Valeur du transfert « Assistance Alimentaire » inconditionnée</p>	<p>Personnes en phase 4 de l'IPC.</p> <p>Pour l'espèce à objectif sectoriel, c'est le CSA qui détermine la valeur (pour plus d'information :</p> <p style="padding-left: 40px;">Partie 3, Coûts Unitaires Standards).</p> <p>Pour l'espèce usage multiple, les organisations utilisent le MEB pour déterminer la valeur. Distribution pendant 6 mois.</p>	



Valeur du transfert « Argent contre Travail » (CFW)	Personnes en phase 3 de l'IPC. 22 jours de travail par mois. Pour éviter un impact négatif sur les marchés locaux, le montant journalier du CFW (montant total CFW / 22 jours) ne doit pas être inférieur au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) ou dépasser le montant journalier que les mêmes personnes gagneraient localement. Une analyse de marchés locaux doit être réalisée avant l'implémentation de l'activité.	
Valeur du transfert « Argent contre Actifs » (CFA)	Personnes en phase 3 de l'IPC. La modalité de calcul de la valeur à donner dans le cadre du CFA correspond à celle du CFW.	
Valeur du transfert « Argent contre Formation » (CFT)		Personnes en phase 3 de l'IPC. La modalité de calcul de la valeur à donner dans le cadre du CFT correspond à celle du CFW.

1.4.3.3. Suivi de l'impact du programme sur les marchés

Une fois le programme mis en œuvre, il est indispensable d'assurer un suivi de la situation des marchés pour pouvoir prendre action en cas de distorsions importantes d'un ou plusieurs des indicateurs retenus. Des enquêtes sont réalisées auprès d'un échantillon représentatif de ménages sur la base d'un questionnaire.

Les questions-clés à traiter sont les suivantes :

- Le marché a-t-il connu des variations (disponibilité, demande, prix, acteurs présents) depuis le démarrage du programme ? Et si oui, quelles en sont les causes ? Il faut ici tenter d'isoler les causes endogènes et exogènes.
- Des difficultés / contraintes / distorsions qui pourraient être imputables au programme ont-elles été identifiées ?
- Les informations relatives au programme ont-elles été correctement transmises ? Evaluer ici l'asymétrie de l'information au niveau des commerçants sur les différents marchés et au niveau des consommateurs et l'impact possible sur les volumes échangés et sur les prix.
- Quelles sont les perspectives d'évolution des prix et des flux pour les semaines/mois à venir ?

Ces questions sont abordées auprès des grossistes, des détaillants et des ménages bénéficiaires du programme. Pour ces derniers, il s'agit d'entretiens de groupe en séparant les hommes et les femmes. L'échantillon ne doit pas être statistiquement représentatif. Le nombre d'entretiens est fonction de la qualité et de la fiabilité des informations obtenues.



1.5. Evaluation finale de l'impact du programme sur les marchés (Analyse Ex-Post)

Cette analyse renseigne sur la réponse des marchés à la mise en œuvre du programme et permet de comprendre certains mécanismes qui informeront la mise en place de programmes futurs.

L'évaluation finale prend en compte des éléments tels que la pertinence et l'adéquation de la réponse, la conduite de l'intervention et son efficacité. Idéalement, l'évaluation finale doit être menée d'un mois à un mois et demi après l'intervention.

Les questions-clés à traiter sont les suivantes :

- Quels effets/impacts sur les marchés perdurent au-delà de la clôture du programme?
- L'impact du programme sur les commerçants est-il perceptible? A-t-il permis de dynamiser les activités commerciales et de renforcer les capacités des commerçants à développer leur activité?
- Quels sont les changements éventuels de stratégies/pratiques commerciales observés auprès des consommateurs et des commerçants avant et après le programme?
- Quels sont les principaux enseignements de ce programme et quelles sont les recommandations pour la poursuite d'activités similaires dans le contexte étudié?
- Quelques indicateurs présentés dans la section 1.4.3.1 Analyse de marché avant la mise en œuvre sont repris pour évaluer l'impact du programme. Notamment : Structure du marché ; Comportement du marché ; Performance du marché.

1.5.1. Typologie d'activités mises en place par les acteurs de sécurité alimentaire

1.5.1.1. Assistance alimentaire

Sur la base des analyses intersectoriels liées au HNO/HRP, le CSA définit les zones de priorités 1 et priorités 2. Les zones de priorités 1 sont les zones avec un niveau aigu d'insécurité alimentaire Phase 4 ou phase 3 avec chocs de moins de 6 mois (conflit, déplacement de populations et catastrophes naturelles). Les zones de priorité 2 sont celles qui sont classées en Phase 3 et n'ayant pas subi de chocs les six derniers mois.

Zone de Priorité une : 6 mois distributions inconditionnelles de vivres, espèces ou coupons à travers des rations complètes qui puissent couvrir 2.100 Kcal par personne par jour. Dans certaines conditions, une durée réduite (1 mois, dans le cadre de la réponse rapide ; 3 mois, dans d'autres situations diverses) peut être envisagée, après discussion et coordination avec le CSA.

Zones de priorité 2 : 6 mois de distributions inconditionnelles ou conditionnelles de vivres, espèces ou coupons – **à travers des demi-rations** qui puissent couvrir 1.050 Kcal (50% de 2.100 Kcal) par personne par jour. Cette intervention devrait se faire de préférence sur la période de soudure de la zone et combiné avec des activités de résilience. Une durée réduite (1 mois, dans le cadre de la réponse rapide ; 3 mois, dans de situations diverses) peut être envisagée, après discussion et coordination avec le CSA.

- Après les premiers 3 mois, une évaluation de la vulnérabilité des populations assistées est recommandée. L'évaluation collecte des indicateurs (prévus par le cadre logique du projet) afin d'apprécier l'évolution de conditions (amélioration ou détérioration de leur sécurité alimentaire).
- Si la situation et le contexte le permettent, des approches mixtes – exemple : assistance directe pour les premiers cycles et espèces ou coupons pour les cycles suivants - sont encouragées.
- A la fin du cycle de distributions, une évaluation post distribution (PDM) des populations assistées est recommandée. L'évaluation collecte des indicateurs (prévus par le cadre logique du projet) afin d'apprécier l'évolution de conditions (amélioration ou détérioration de leur sécurité alimentaire).



- Si les conditions de populations assistées ne sont pas améliorées, des distributions supplémentaires sont à considérer ; si les conditions des populations assistées sont améliorées, la transition de bénéficiaires de l'assistance alimentaire aux autres activités prévues par le CSA (à partir de l'appui à la production agricole d'urgence) est à promouvoir.

Pour plus d'informations : paragraphes « Assistance en Vivres » ; « Coûts Unitaires Standards ».

1.5.1.2. Appui à la production agricole d'urgence⁸

- L'appui à la production d'urgence vise à accompagner les personnes déplacées bénéficiant d'un accès à la terre ou des solutions de micro-jardinage, à la réinstallation des personnes retournés récents ou au soutien à l'absorption du choc par les populations hôtes dont les moyens de subsistance subissent une pression du fait de la présence des personnes déplacés. .
- La durée minimale de projets d'appui à la production agricole d'urgence est de 6 mois pour les semences à cycle court, tant vivrières que maraichères. L'appui en matériels aratoires, ainsi qu'en accompagnement technique, est recommandé. L'expérience des champs en couloir a démontré son efficacité dans la création des émulations positives parmi les ménages bénéficiaires. En ce qui concerne les cultures maraichères, une superficie de terre d'environ 2 ares (200 m²) par ménage avec une technique de planche de 5 x 1 m² est conseillée.

À la fin de projets d'appui à la production agricole d'urgence, une évaluation de la vulnérabilité des populations assistées est recommandée. L'évaluation doit collecter des indicateurs (prévus par le cadre logique du projet) afin d'apprécier l'évolution de conditions (amélioration ou détérioration de leur sécurité alimentaire). Si les conditions de populations assistées ne sont pas améliorées, l'appui à un deuxième cycle est à considérer ; vice-versa, si les conditions de populations assistées sont améliorées, la transition de bénéficiaires de l'appui à la production agricole d'urgence aux autres activités prévues par le CSA (à partir de l'appui aux moyens d'existence) est à promouvoir.

Pour plus d'informations : paragraphes « **Standards techniques** » en urgence et réhabilitation » ; Coûts Unitaires Standards et l'**Annexe 3**.

1.5.1.3. Appui aux moyens d'existence⁹

- Les projets d'appui aux moyens d'existence doivent nécessairement permettre d'apporter des réponses durables à des situations chroniques (causes profondes). Ils renforcent la résilience des populations bénéficiaires, permettent la consolidation des capacités des acteurs locaux, avec des stratégies de sortie en synergies avec d'autres secteurs.
- La structuration des ménages en groupes (10-25 personnes) selon les centres d'intérêt est à promouvoir. Des approches liées à l'inclusion financière sont à développer. Les initiatives comme les Associations Villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) facilitent la naissance des activités génératrices de revenu.

En renforçant la collaboration avec les autorités locales, le CSA entend mettre à profit leurs capacités, connaissances et compétences. Le CSA veille à ce que l'aide soit fournie de façon coordonnée et responsable. Le CSA reconnaît aux autorités locales les avantages comparatifs suivants : 1. La capacité d'atteindre les pauvres et les populations vulnérables ; 2. La capacité de mobilisation et de sensibilisation ; 3. La représentativité de leurs réseaux élargis ; 4. Le rôle clé dans la gestion communautaire des ressources naturelles ; 5. La connaissance du contexte local.

Pour plus d'informations : paragraphes « **Standards techniques** » en urgence et réhabilitation » ; Coûts Unitaires Standards et l'**Annexe 3**.

⁸ <https://seads-standards.org/fr/home-francais/>

⁹ <https://www.livestock-emergency.net/fr/>



1.5.2. Suivi et évaluation

L'un des engagements de partenaires du CSA est de collecter des données de qualité pouvant permettre de rapporter sur les progrès, la performance et l'impact des différentes activités mises en place. Le suivi et l'évaluation d'un projet se base sur les indicateurs prévus par son cadre logique, afin de suivre l'état d'avancement des activités et leurs effets, pendant et à la fin du projet. Les partenaires du CSA peuvent utiliser leurs outils de suivi et évaluation, en collectant – entre autres – les informations demandées par le CSA afin d'assurer le suivi de la réponse sectorielle. Pour plus d'information : se référer à la section 1.5 Partage de données et coordination avec les autres acteurs.

1.5.3. Les stratégies de retrait et techniques de pérennisation d'un projet sécurité alimentaire

Pour garantir la durabilité des acquis d'un programme et assurer une pérennisation de ses effets, une stratégie de sortie doit être déterminée. Les bénéficiaires doivent être au cœur de cette stratégie afin de s'engager pleinement dans le cycle du projet pour s'en approprier après sa fin. Des techniques telles que la structuration des bénéficiaires en groupes hiérarchisés (groupement paysannes et/ou association) et la formation en technique de leadership accroissent l'autonomisation des communautés bénéficiaires. La partie étatique peut également servir de levier pour une pérennisation des acquis d'un programme : l'implication des services techniques du gouvernement permet une augmentation de responsabilité de ces services. La synergie avec d'autres organisations du même ou des secteurs différents est à capitaliser également.

1.6. Partage de données et suivi de la réponse

A travers un système de collecte de données mensuelles (matrice 5W : Qui fait Quoi Où Quand et pour Qui ?) et de planifications semestrielles, le CSA fait le suivi de l'ensemble des activités mises en place par les partenaires, le niveau d'atteinte par rapport aux cibles établies dans le Plan de Réponse Humanitaire et, par conséquence, les gaps. Après nettoyage par l'Equipe du CSA, les données consolidées sont visualisées à travers un Dashboard interactif ([Dashboard 5Ws](#)) et d'autres produits. L'analyse de la couverture des besoins se base non seulement sur le nombre de bénéficiaires atteints en comparaison à la cible du plan de réponse humanitaire, mais aussi sur les rations distribuées et le nombre de mois d'assistance.

Pour plus d'informations : [Site du Cluster, République Démocratique du Congo](#)



PARTIE 2.

STANDARDS TECHNIQUES



2.1. Taille moyenne des ménages

Le CSA convient que la taille moyenne des ménages est fixée à 6 personnes. Cette donnée sert de base de calcul pour la planification, la programmation et la budgétisation des interventions. Vu la variabilité constatée sur l'ensemble du territoire de la RDC et en fonction de données démographiques fiables et accessibles, la taille moyenne peut être exceptionnellement révisée.

2.2. Standards techniques en urgence et réhabilitation

Les standards techniques du CSA sont à prendre en compte pour les interventions d'urgence et celles de réhabilitation au niveau national. Il reste crucial de prendre en considération les contextes locaux, la disponibilité des commodités sur les marchés, les préférences des bénéficiaires, plusieurs options par zone géographique ont été élaborées (pour plus d'informations : Annexe 3).

2.3. Kit maraîcher

Tableau 3 : Kit maraîcher standard – par ménage

Éléments clés	Urgence	Réhabilitation	Observations
Bénéficiaire	Déplacés internes, familles d'enfants malnutris, familles d'accueil, familles retournées pouvant diversifier leurs apports nutritionnels, personnes vulnérables, ménages dont le chef est représenté par une personne à besoin spécifique ou une femme / un enfant	Populations vulnérables de la zone ciblée	
Superficie minimale	1 à 2 ares	2 à 4 ares	La superficie minimale n'exclut pas un ménage s'il ne dispose pas cette superficie. Le ménage reste éligible pour recevoir des kits, dont le dimensionnement doit se baser sur une évaluation de l'accès à la terre) des populations ciblées
Semence maraîchère	40 à 50 grammes (d'une manière indicative : 10 g / spéculation, pour 5 spéculations. Selon le contexte, la quantité peut varier. Exemple : 12,5 g / spéculation, pour 4 spéculations)	60 à 80 grammes (approche pépinière à mettre en place)	Les intrants sont variables selon la zone agro-écologique et en fonction de la rentabilité de la spéculation maraîchère
Houe	1 pièce	2 pièce	La distribution de machette et hache doit être faite après une analyse du contexte sécuritaire de la zone ciblée
Bèche	1 pièce	2 pièce	
Machette	1 pièce	1 pièce	
Hache	1 pièce	1 pièce	
Binette	1 pièce	1 pièce	
Pioche	1 pièce	1 pièce	
Râteau	1 pièce	1 pièce	
Arrosoir	1 pièce	1 pièce	
Brouette	1 pour un groupement de 10 ménages	1 pour un groupement de 10 ménages	
Sac pour la récolte	5 pièces	10 pièces	Sac de 100 kg
Sac pour le jardin potager	10 pièces	Non prévu	Pour les ménages vivant avec handicap ou les ménages qui n'ont pas accès à la terre pour le micro-jardinage. Sac de 50 kg



Fut plastique	1 pièce	Non prévu	Pour collecter la pluie pour arrosage. Fut de 250 litre
Pulvérisateur	1 pour un groupement de 10 ménages	1 pour un groupement de 10 ménages	
Biopesticide	5 % du montant des intrants agricoles	5 % du montant des intrants agricoles	Dans des zones où un suivi rapproché est possible
Engrais organique + kit d'analyse du sol + kit de protection des substances toxiques			A utiliser dans des zones à grands déficits de fertilité

* Quantités indicatives, selon la zone. Pour plus d'informations sur chaque région : [Annexe 3](#)



2.3.1. Kit vivrier

Tableau 4 : Kit vivrier standard – par ménage

Eléments clés	Urgence	Réhabilitation	Observations
Bénéficiaire	Déplacés internes, familles d'enfants malnutris, rapatriés, expulsés, familles déplacées ayant accès à la terre pour au moins une saison agricole, personnes vulnérables, ménages dont le chef est représenté par une personne à besoin spécifique ou une femme / un enfant	Populations vulnérables de la zone ciblée	
Superficie moyenne	25 à 30 ares	30 à 50 ares	1 saison pour la phase urgence et 2 saisons pour la phase réhabilitation. La superficie minimale n'exclut pas un ménage s'il ne dispose pas cette superficie. Le ménage reste éligible pour recevoir des kits, dont le dimensionnement doit se baser sur une évaluation de l'accès à la terre) des populations ciblées
Semence vivrière	10 kg à 20 kg Champs de démonstration : 10 kg de semence pour un groupe de 20 ménages et une superficie de 10 ares	25 à 40 kg Champs de démonstration : 10 kg de semence pour un groupe de 20 ménages et une superficie de 10 ares	1 saison pour la phase urgence et 2 saisons pour la phase réhabilitation. Les spéculations peuvent varier selon la zone
Bouture de manioc et Liane de patate douce	Non prévus	Manioc : 800 mètres linéaires Liane de patate douce : 800 mètres linéaires	Manioc : 2.500 mètres linéaires / ha Liane de patate douce : 30.000 mètres linéaires / ha
Plantule d'arbres fruitiers	Non prévue	5 plantules	Espèce : arbres fruitiers à croissance rapide. Type de culture : Variable à fonction des zones
Houe	2 pièces	2 pièces	3 types d'outils suivant la zone agroécologique La distribution de machette et hache doit être faite après une analyse du contexte sécuritaire de la zone ciblée. Le partenaire doit consulter le CSA et les autorités avant une prise décision
Bêche	2 pièces	2 pièces	
Trident	1 pièces	1 pièces	
Machette	1 pièces	1 pièces	
Hache	1 pièces	1 pièces	
Sac de conservation des semences	1 pièces	2 pièces	
Sac pour la récolte	5 pièces	10 pièces	
Biopesticide	5 % du montant des intrants agricoles	5 % du montant des intrants agricoles	Dans des zones où un suivi rapproché est possible
Engrais organique + kit d'analyse du sol + kit de protection des substances toxiques			A utiliser dans des zones à grands déficits de fertilité

* Quantités indicatives, selon la zone. Pour plus d'informations sur chaque région : Annexe 3



2.3.1.1. La filière semencière

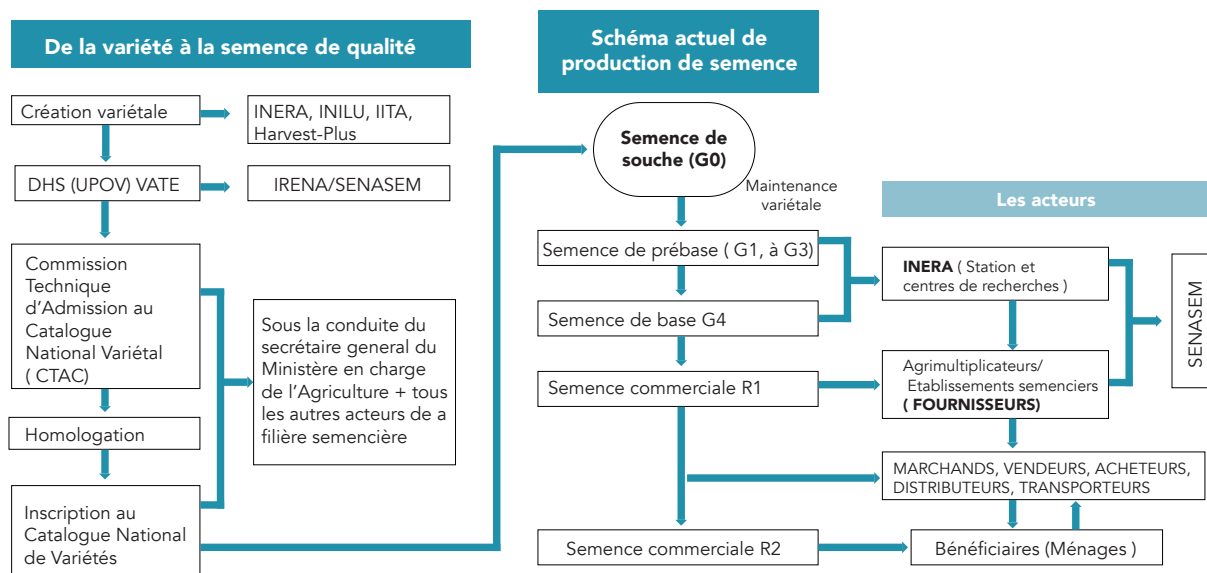
La semence englobe tout matériel végétal ou partie d'organe végétal, comme les graines, les bulbes, les boutures, les greffons, les rhizomes, les tubercules et les embryons capables de reproduire un individu identique à la variété homologuée inscrite au catalogue national en vigueur. Chaque semence doit être accompagnée d'une fiche technique détaillant ses caractéristiques agro-morphologiques (telles que la dose au semis, la durée du cycle, etc.) et organoleptiques (comme la qualité nutritionnelle, la qualité du grain, etc.).

La qualité des semences découle du respect rigoureux du schéma de production, comprenant deux catégories : les semences initiales (prébase et base) et les semences commerciales (R1 et R2). L'Institut de Recherches Agricoles (INERA), les facultés agronomiques ou les instituts accrédités assurent la production de semences initiales et la maintenance variétale, tandis que le Service National de Semences (SENASAEM) garantit le respect des normes de production des semences commerciales (R1 et R2).

Le SENASEM est chargé du contrôle et de la certification des semences, ainsi que de l'encadrement des acteurs de la filière semencière. Cependant, les producteurs et les organisations impliqués dans la production ou l'achat de semences commerciales peuvent effectuer un autocontrôle non officiel (tel que des examens de qualité lors de la livraison) et comparer les résultats obtenus aux spécifications de qualité certifiées par le SENASEM.

L'utilisation de semences de qualité et de variétés améliorées est essentielle pour garantir une production agricole optimale, car des semences de bonne qualité peuvent contribuer jusqu'à 40 % à l'augmentation des rendements.

STRUCTURE DE LA FILIÈRE SEMENCIÈRE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DURABLE





Politique de certification de semences

La politique de certification des semences implique plusieurs étapes. Tout d'abord, le Coordonnateur du SENASEM ou son délégué reçoit le formulaire de demande et le traite. Ce formulaire doit être soumis au plus tard 90 jours avant le début de la saison pendant laquelle la semence sera produite. Le Coordonnateur du SENASEM ou son délégué vérifie l'intégralité du formulaire, évalue la demande et rédige un rapport d'évaluation. Si le résultat de l'évaluation est satisfaisant, la demande est acceptée. Le requérant est informé de l'acceptation de sa demande d'admission au contrôle par le biais d'un mémo approprié.

L'admission au contrôle est valide pour une saison pour les espèces à cycle végétatif court, ou pour un an pour les espèces à cycle long. Pour un Agri-multiplicateur ou un Établissement semencier déjà admis au contrôle, l'admission est reconduite tacitement de saison en saison pour les espèces à cycle court et d'année en année pour les espèces à cycle long. Si l'admission au contrôle n'est pas reconduite, l'Agri-multiplicateur ou l'Établissement semencier concerné est notifié avant le début de la prochaine saison, avec une justification basée sur le non-respect des règlements constaté lors des tests, ou sur une interruption prolongée des activités pendant une période de deux ans.

L'Agri-multiplicateur ou l'Établissement semencier peut faire appel dans les 7 jours suivant la réception de la notification, et la décision lui est communiquée dans les 14 jours ouvrables suivant la réception de son recours. Le Coordonnateur du SENASEM ou son délégué notifie également au candidat le rejet de sa demande d'admission au contrôle, et le candidat peut faire appel conformément à la procédure établie à cet effet.

Tableau 5 : Normes sur les semences de la culture vivrier en RDC

Espèces	Pureté variétale (min. %)		Pureté spécifique (min. %)		Pouvoir de germination (min. %)		Taux d'humidité (max. %)
	SB	SC	SB	SC	SB	SC	
Céréales							
Maïs Hybride	99,9	99,8	99	99	90	80	12 -14
Maïs Composite	98	98	99	99	90	80	12 -14
Riz	99	98	99	99	75	75	12 -14
Blé	99,9	99,8	99	99	90	80	12 -14
Légumineuses							
Haricot	98	97	98	98	70	70	10 -12
Niébé	98	97	98	98	70	70	10 -12
Arachide	99	99	99	99	70	70	10 -12
Petits pois	99	99	99	99	70	70	12
Soja	99	99	99	99	70	70	12

SB : Semences de la catégorie base **SC** : Semences de la catégorie certifiée

**Tableau 6 : Normes de certification des semences des cultures maraîchères en RDC**

Cultures maraîchères	Pureté variétale (min. %)	Pureté spécifique (min. %)	Pouvoir de germination (min. %)	Taux d'humidité (max. %)
Carotte		95	65	De 6 à 10
Amarante		95	70	De 6 à 10
Laitue		95	75	De 6 à 10
Tomate ; Morelles		97	60	De 6 à 10
Hibiscus ; Oseille de Guinée ; Persil		97	65	De 6 à 10
Betterave (rouge) ; Chou : Chou-fleur ; Céleri ; Chou chinois ; Poireau ; Radis ; Ail ; Ciboule ; Oignon ; Poireau		97	70	De 6 à 10
Epinard Néozélandais ; Epinard		97	75	De 6 à 10
Navet		97	80	De 6 à 10
Aubergine ; Courge (Potiron) ; Baselle		98	60	De 6 à 10
Gombo ; Poivron et piment		98	65	De 6 à 10
Concombre / Cornichon		98	70	De 6 à 10
Melon ; Pastèque ; Courgette ; Haricot vert		98	75	De 6 à 10
Concombre / Cornichon				

Tableau 7 : Normes minima de contrôle au niveau des champs semenciers en RDC

ESPECE		EXIGENCES DU CHAMPS					
Nom botanique	Nom courant	Distance d'isolement minimum (m)		% maximum de hors types (basé sur 1000 plants)		Nombre minimum d'inspections	
		SB (B)	SC (S)	SB (B)	SC (C)	SB (B)	SC (S)
<i>Arachis hypogaea</i>	Arachide	10	1	*	*	3	3
<i>Glycine max L .merrill</i>	Soja	10	1	*	*	3	3
<i>Nicotiana tabacum L.</i>	Tabac	*	*	*	*	3	3
<i>Oryza sativa L.</i>	Riz	10	1	1	2	2	2
<i>Phaseolus vulgaris L.</i>	Haricot	10	1	*	*	3	3
<i>Vigna unguiculata L.</i>	Niébé	10	1	*	*	3	3
<i>Zea mays L.</i>	Maïs (PO)	400	200	2	2	3	3
<i>Zea mays L.</i>	Maïs (H)	<400	<200	0,1	2	3	3



2.3.2. Kit petit élevage

Tableau 8 : Kit petit élevage standard par ménage

Éléments clés	Urgence	Réhabilitation	Observations
Bénéficiaire	Déplacés internes, familles d'enfants malnutris, rapatriés, expulsés, familles déplacées ayant accès à la terre pour au moins une saison agricole, personnes vulnérables, ménages dont le chef est représenté par une personne à besoin spécifique ou une femme / un enfant	Populations vulnérables de la zone ciblée	
Lapin	1 mâle + 6 femelles	2 mâles + 12 femelles	L'âge à la première saillie varie selon le sexe : femelle, de 4 à 5 mois ; mâle, de 5 à 6 mois. La durée de gestation est entre 30 et 32 jours
Cobaye	2 mâles + 6 femelles	3 mâles + 12 femelles	L'âge de maturité sexuelle est de 3 à 4 mois pour le mâle, et de 5 à 8 mois pour la femelle. La durée de gestation est de 59 à 72 jours
Canard	1 mâle + 6 femelles	2 mâles + 12 femelles	L'âge de maturité sexuelle est de 7 mois. La durée de couvain est entre 28 et 35 jours selon les variétés
Caprin / Ovin	2 femelles	4 femelles	1 mâle pour 10 femelles
Poule	1 mâle + 6 femelles	2 mâles + 12 femelles	L'âge de maturité sexuelle est de 4 à 6 mois selon les races. La durée de couvain est de 21 jours
Porc	1 truie	1 mâle + 1 truie	
Cash pour protection	30 - 80 USD	30 - 80 USD	Montant indicatif, à établir selon le contexte local

NB :

Remarque : La gestion des produits vétérinaires est confiée à des prestataires agréés par les services techniques compétents. La vaccination contre les maladies est essentielle et doit être intégrée dans les activités des projets. Il est vivement recommandé de promouvoir la santé animale à l'échelle locale, afin que les bénéficiaires puissent contribuer à la prise en charge des autres soins de leurs animaux. Le financement de la construction des infrastructures telles que les clapiers et les poulaillers est participatif, et la réalisation d'activités communautaires est encouragée à cet égard. Les compléments alimentaires, tels que les blocs à lécher pour les chèvres ou les rations pour les porcs, doivent être financièrement pris en charge par les bénéficiaires. Les animaux remis doivent être en maturité sexuelle et accompagnés d'un certificat vétérinaire attestant de leur santé.

**2.3.3. Kit pêche et pisciculture****Tableau 9 : Kit pêche et pisciculture standard par groupement**

Éléments clés	Urgence	Réhabilitation	Observations
Bénéficiaire	Déplacés internes, familles d'enfants malnutris, rapatriés, expulsés, familles déplacées ayant accès à la terre pour au moins une saison agricole, personnes vulnérables, ménages dont le chef est représenté par une personne à besoin spécifique ou une femme / un enfant	Ménages vulnérables dans la zone ciblée	
Kit rivière moyenne	6 nappes de filets, 2 bobines de fils pour assemblage nappes de filets et cordage hameçon, 1 boîte d'hameçon, 5 ralingues, 1 machette, 1 lime, 1 balance ou peson, 1 pirogue, 2 pagaies, 1 lampe torche (panneau solaire intégré)	8 nappes de filets, 4 bobines de fils pour assemblage nappes de filets et cordage hameçon, 5 boîtes d'hameçon, 8 ralingues, 1 pirogue, 2 pagaies, 1 machette, 1 lime, 1 balance/peson, 1 lampe torche (panneau solaire intégré)	Les mailles des filets devront respecter les normes en vigueur. Maille minimale : 6 cm étirée 1 balance par association
Kit fleuves et lacs	5 nappes de filets, 2 bobines de fils pour assemblage nappes de filet et cordage hameçon, 2 boîtes d'hameçon, 6 ralingues, 1 machette, 1 lime, 1 balance/peson, 1 pirogue, 2 pagaies, 1 lampe torche (panneau solaire intégré), 1 bassin de 20l, 1 bac en plastique	10 nappes de filets, 6 bobines de fils, 5 boîtes d'hameçons, 12 ralingues, 1 pirogue, 2 pagaies, 1 machette, 1 lime, 1 balance/peson, 1 lampe torche (panneau solaire intégré), 1 bassin de 20l, 1 bac en plastique	Unité de pêche composée de 6 pêcheurs
Kit pêche lacustre au catamaran	1,5 rouleaux de filet, 8 lampes Coleman, 4 Perche de levage, 2 Cordelette 2 Cordes, 4 bobines de fils, 4 barres d'union de coque, 4 Poulies, 2 pirogues, 6 pagaies, 2 lampes torches (panneau solaire intégré), 1 bassin de 20l, 1 bac en plastique, 6 vélos. Unité de pêche formée par 6 pêcheurs	3 rouleaux de filet, 18 lampes Coleman, 6 porte-lampes, 2 pirogues de pêche, 1 pirogue de renfort, 2 rames, 6 perches de levage, 6 barres d'union des coques, 6 poulies, 10 cordes, 4 cordelettes, 10 bobines de fils, 1 moteur hors-bord 40 CH, 500 litres de carburant et lubrifiant de démarrage, 1 balance circulaire, 2 lampes torches, 1 bassin de 20l, 1 bac en plastique	
Pisciculture en cage pour les lacs et grande rivière	Cage de 4m x 4 m avec 5m de profondeur pour 10-20 ménages en situation d'urgence avec l'appui en provende. Pirogue, épuisettes (4) et bacs de récolte. 1 alevin par mètre carré.	Cage de 6 m x 6 m avec 5 – 7 m de profondeur pour 10- 20 ménages. Kit starter pour l'alimentation + Pirogues et épuisettes. 1 alevin par mètre carré.	Appropriée pour les zones dans lesquelles il y a des lacs et des grandes rivières.
Kit Unité de conservation et de transformation du poisson	1 four Chorkor à double foyer pour fumage de poisson, 1 caisse isotherme pour conservation du poisson frais sous glace, 1 séchoir métallique pour le séchage des poissons, 1 unité de salage du poisson, 1 un kit d'énergie solaire	1 plateforme technologique avec fours FTT pour fumage des poissons (FTT- Banda ; FTT-Altona et FTT-Chorkor), 1 fabrique de glace, 10 caisses isotherme pour conservation du poisson frais sous glace, 1 séchoir métallique solaire, 2 unités salage du poisson, 1 un kit d'énergie solaire	Structuration du comité de gestion de la plateforme



2.3.4. Unité de transformation

Tableau 10 : Kit unité de transformation standard

Éléments clés	Urgence	Réhabilitation	Observations
Bénéficiaire	Déplacés internes, familles d'accueil avec enfants malnutris, rapatriés, expulsés, autres vulnérables à spécifier	Populations vulnérables de la zone ciblée	
Kit	<p>1. Kit moulin de manioc : 1 moulin, clés de dépannage, 1 bougie de réserve, 1 bassin plastique, 2 sacs toile de jute, 1 tamis de moulin, 5 litres de carburant, 1 litre d'huile moteur</p> <p>2. Kit moulin de maïs : 1 moulin, clés de dépannage, 1 bassin plastique, 2 sacs toile de jute, 1 tamis de moulin, 5 litres de carburant, 1 litre d'huile moteur, filtres à GO, à air, et à huile</p> <p>3. Kit moulin mixte. Se référer à la composition des kits moulin de manioc et maïs</p> <p>4. Kit malaxeur des noix de palme : 1 malaxeur, 1 fût vide de 200L, 5 bidons vides de 25L, 1 seau vide, clés de dépannage</p> <p>5. Kit transformation arachide : 1 décortiqueuse, 1 petit moulin à pâte d'arachide, 1 bassin plastique, 1 bâche. Prévoir frais d'installation moulin à pâte d'arachide.</p>	<p>Composition kit urgence + un abri, une unité de transformation, un stock de démarrage carburant et lubrifiant, outillages et petits matériels</p> <p>Formations agricoles (cf.2.4.7)</p> <p>Décortiqueuse</p> <p>Egraineuse</p>	<p>La structuration des comités de gestion doit précéder la mise en œuvre de l'unité de transformation</p> <p>NB : Une analyse de marché doit être réalisée avant de décider sur les équipements de transformation et cela en fonction de produits finis rentables. Les leçons apprises montrent que la gestion des unités de transformation n'est pas facile et surtout moins durable quand la responsabilité n'est pas bien définie.</p> <p>Le mieux serait de structurer les OP en coopératives pour leur confier la gestion de l'unité.</p> <p>Une bonne analyse de rentabilité de l'unité de transformation suivie d'un business plan doit précéder les décisions par rapport au choix et spécifications techniques des équipements.</p>



2.3.5. Formations

Tableau 11 : Formations agricoles standards

	Nombre de modules	Type de formation	
		Urgence	Réhabilitation
Culture vivrière et maraîchère	4	Formation technique sur les techniques culturales Formation sur la fertilisation des sols Formation sur la production et la fabrication des biopesticides Formation sur la conservation et transformation des produits agricoles	Formation technique sur les techniques culturales Formation sur la fertilisation des sols Formation sur la production et la fabrication des biopesticides Formation sur la conservation et transformation des produits agricoles Formation sur la gestion des bétails et volailles Formation sur l'alimentation du bétail et volailles
Elevage	4	Formation sur la gestion des bétails et volailles Formation sur l'alimentation du bétail et volailles Formation sur les services vétérinaires Formation sur le déstockage, la conservation et la transformation des produits	Formation sur les services vétérinaires Formation sur le déstockage, la conservation et la transformation des produits
Pêche et Pisciculture	3	Formation sur les techniques des pêches Formation sur la gestion et utilisation des produits et matériels de la pêche Formation sur la conservation des produits de la pêche	Formation sur les techniques des pêches et les réglementations en vigueur Formation sur la gestion et utilisation des produits et matériels de la pêche Formation sur la conservation des produits de la pêche
Unité de transformation	2	Formation sur l'esprit coopérative Formation sur la gestion des AGR	Formation sur l'esprit coopérative Formation sur la gestion des AGR

2.2.7. Assistance en vivres

Tableau 12: Ration complète standard – par personne par jour

Panier	Observations
400 g de farine de céréale 120 g de légumineuses 30 g d'huile 5 g de sel	



■ PARTIE 3.
**COÛTS UNITAIRES
STANDARDS**

3.1. Coûts d'intervention standards

Le tableau suivant résume les normes en matière de coûts unitaires (coûts directs + coûts indirects) standards des interventions de sécurité alimentaire en RDC. En prenant en considération les contextes locaux, la disponibilité sur les marchés, les préférences des bénéficiaires, plusieurs options par zone géographique ont été élaborées (Annexe 3)

Tableau 13 : Coûts unitaires standards

Activité	Coûts Unitaire Standard	Coûts Directs/ Indirects
Assistance alimentaire en vivres	32 \$ / individu / mois. Tout coût compris	coûts directs : 60 % ; coûts indirects : 40%
Assistance alimentaire en espèces	24 \$ / individu / mois. Tout coût compris	coûts directs : 75 % ; coûts indirects : 25%
Appui à la production agricole d'urgence	192 \$ / ménage. Tout coût compris	coûts directs : 70 % ; coûts indirects : 30%
Appui aux moyens d'existence	360 \$ / ménage. Tout coût compris	coûts directs : 70 % ; coûts indirects : 30%

Les coûts unitaires associés aux activités les plus courantes parmi les partenaires du CSA sont révisés annuellement en raison de l'évolution continue du contexte et de la nécessité de refléter avec précision les conditions les plus récentes. La mise à jour des coûts unitaires du CSA, qui contribue également au calcul du panier de dépenses minimum (MEB) par le Cash Working Group (CWG), suit le processus suivant :

• **Pour l'assistance alimentaire en vivres et en espèces :**

- Le CSA analyse les données secondaires relatives aux prix du panier alimentaire collectées de manière régulière (mensuellement ou trimestriellement) par les partenaires sur les marchés de plusieurs provinces. Exemples : bulletins CAID, FEWSNET, WFP, suivi des marchés REACH et autres acteurs.
- Le CSA examine les données sur les coûts de support partagés par les partenaires pendant le troisième trimestre. En utilisant une approche de moyenne pondérée, le CSA calcule le ratio coûts directs / coûts indirects. Ainsi, les coûts unitaires de l'assistance alimentaire en vivres et en espèces sont calculés comme suit : coût direct (prix médian du panier) + coût indirect (moyenne pondérée). Le CSA organise une réunion ad-hoc pour présenter aux partenaires les données collectées, la méthodologie utilisée, et finalement, les coûts unitaires de l'assistance alimentaire en vivres et en espèces. Discussion, révision (si nécessaire) et validation suivent. **Pour l'appui à la production agricole d'urgence et l'appui aux moyens d'existence :** le CSA analyse les données secondaires collectées par les partenaires sur les marchés de certaines provinces.
- Il examine également les données sur les coûts de support partagés par les partenaires pendant le troisième trimestre, et utilise une approche de moyenne pondérée pour calculer le ratio coûts directs / coûts indirects. Ainsi, les coûts unitaires de l'appui à la production agricole d'urgence et l'appui aux moyens d'existence sont calculés de manière similaire : coût direct (prix médian du kit) + coût indirect (moyenne pondérée). Lors de la même réunion ad-hoc mentionnée précédemment, le CSA présente aux partenaires les données collectées, la méthodologie utilisée, et finalement, les coûts unitaires de l'appui à la production agricole d'urgence et l'appui aux moyens d'existence. Des discussions, révisions (si nécessaires) et validations sont ensuite menées.



■ PARTIE 4.
**THEMES ET APPROCHES
TRANSVERSAUX**



4.1. Genre¹⁰

Tous les projets de sécurité alimentaire doivent prendre en compte la situation différenciée des femmes, hommes, filles et garçons. Le ménage étant retenu comme unité de référence, les bénéficiaires doivent être désagrégés par sexe, âge et situation d'handicap tant parmi les bénéficiaires directs que parmi les bénéficiaires indirects. Dans le cas de ménages mariés, il faut s'assurer que toutes les femmes adultes reçoivent de l'aide pour elle et leurs enfants, ainsi que d'autres enfants prise en charge par le ménage de manière transitoire ou permanente (notamment les enfants séparés et non accompagnés). Afin de s'assurer que les femmes, filles, hommes et garçons bénéficient de manière équitable de l'aide apportée, il convient également d'assurer une participation dans les formations, les emplois journaliers, et une représentation égale au sein des comités créés ou appuyés. Il s'agit par ailleurs de :

- Consulter tous les bénéficiaires en nombre proportionnel à tous les stades du projet afin de garantir un égal accès à l'assistance et réduire les risques de violence et de conflits.
- Veiller à ce que les femmes, les enfants et autres groupes vulnérables ou minoritaires soient représentés et participent de manière égale dans les équipes d'enregistrement, distribution et évaluation.
- Établir des files d'attente séparées lors des enregistrements et distributions, afin que les plus vulnérables - tels que les femmes enceintes (ou accompagnées des petits enfants), les vieillards, les personnes en situation d'handicap ou les malades - soient rapidement assistés. Prévoir aussi des abris avec des chaises ou des nattes et de l'eau potable.
- Établir des mécanismes de réception des plaintes pour les incidents de sécurité et d'abus. Ils doivent être adaptés à la capacité des bénéficiaires (niveau d'alphabétisation) avec une garantie de la confidentialité. Afficher sur les sites des visuels et informer aussi le numéro vert visant à prévenir les situations d'abus et d'exploitation sexuelle.

La stratégie genre du CSA stipule :

- La promotion de chefs de file féminins parmi les producteurs agricoles.
- La présence d'au moins 50% de femmes dans les comités de gestion des activités et comités de distribution des vivres et/ou lors de l'organisation des foires/transfère monétaire.
- Dans le contexte des distributions générales, 80% des ménages bénéficiaires reçoivent leurs allocations à travers la femme ou fille chef de ménage.

4.2. Protection

Les projets de sécurité alimentaire doivent respecter les quatre principes clés de la protection transversale :

- Les projets de sécurité alimentaire doivent respecter les quatre principes clés de la protection transversale :
- Le projet ne doit pas nuire ou être discriminant pour la population ciblée. Des analyses des risques doivent être mises en place avant de commencer et une flexibilité d'adaptation est à prévoir. Le projet doit être conduit dans le respect de la dignité de la personne afin d'éviter que la vulnérabilité soit un facteur de stigmatisation.
- Garantir l'accès pour tous. Le projet doit considérer les besoins spécifiques et prendre des dispositions spéciales pour les femmes, filles, hommes, garçons et des personnes vulnérables, y compris les personnes âgées, vivant avec handicap, malades chroniques vivant avec le VIH et les groupes minoritaires.
- Redevabilité (voir point 4.3). Le projet doit instaurer des mécanismes appropriés permettant aux populations touchées de mesurer le caractère adéquat des interventions et de répondre à leurs préoccupations.
- Participation et autonomisation. Le projet doit soutenir le renforcement des capacités des personnes et des communautés et aider les personnes à faire valoir leurs droits, y compris le droit à des vivres.

¹⁰ https://www.iascgenderwithagemarker.com/wp-content/uploads/2021/02/Food-Security_FR_GAM_2020_tipsheet.pdf



En particulier, les projets de sécurité alimentaire doivent considérer les éléments suivants:

- S'assurer autant que possible que les équipes soient composées d'hommes et de femmes.
- Garantir le non-accès de personnes armées sur les sites de distribution.
- S'assurer que le lieu de distribution est logistiquement accessible à tous les groupes cibles.
- Garantir un environnement sûr (exemple : sites de distribution et les routes y accédant), pour répondre aux problématiques de vol, intimidation et extorsion. Selon les analyses sécuritaires, les lieux de distribution peuvent être changés ou un transport organisé.
- Donner la priorité aux activités qui permettent aux bénéficiaires déplacés internes de vivre dans des familles d'accueil ou d'une manière dispersée, pour éviter que l'aide alimentaire ne les incite à résider ou à rester dans les camps (en dépit des plus grandes contraintes logistiques que cela peut entraîner).
- Garantir que les interventions auprès des bénéficiaires déplacés internes ne se fassent pas au détriment de la population hôte, avec un impact négatif sur les marchés locaux.
- Analyser le contexte (stratégie d'adaptation, tensions communautaires, impact sur les marchés, flexibilité des transferts, ciblage, risque d'insécurité, corruption, autre) pour informer les choix programmatiques et réduire les risques de vulnérabilité des populations.
- S'assurer que les groupes ciblés soient consultés et informés sur le déroulement des activités (exemple : le lieu et l'horaire de distributions) pour éviter des situations à risque. Assister les personnes vulnérables si besoin pour le transport des vivres/biens chez eux, sans contrepartie.
- Veiller à ce que les activités ne favorisent pas la séparation intentionnelle des familles qui cherchent à augmenter l'aide qu'elles reçoivent et n'exposent pas les enfants davantage au risque d'exploitation.
- Etablir un mécanisme de plaintes adapté à la capacité des bénéficiaires (notamment pour les femmes et filles), afin d'éviter de leur exposer à plus de risques et les représailles potentielles.
- Veiller à ce que tous les agents de sécurité alimentaire aient signé et soient formés aux procédures de sauvegarde de l'enfant, aux codes de conduite et aux politiques de protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA).

4.3. Redevabilité envers les populations affectées¹¹

La redevabilité envers les personnes affectées est un engagement actif à utiliser le pouvoir de manière responsable en prenant en compte les personnes que les organisations humanitaires cherchent à aider, en leur rendant compte et en étant tenues responsables par elles (selon la définition du IASC). Pour être redevable, tout projet mis en œuvre doit s'inscrire dans la logique des 3 composantes de la redevabilité, notamment :

- **Prendre en compte** : il s'agit de s'assurer que les décisions des humanitaires s'appuient sur les points de vue et les besoins des communautés. Exemple : à travers de consultations communautaires avant / pendant / après le projet.
- **Rendre compte** : il s'agit de fournir des informations sur les activités des agences humanitaires aux communautés affectées. Exemple : à travers de systèmes de partage d'informations.
- **Tenir pour compte** : Permettre aux communautés affectées d'évaluer et de commenter la performance et le comportement des humanitaires. Exemple : à travers de mécanismes de retours et le suivi / évaluation participatif ou des séances de restitution avec la communauté sur les activités menées dans la zone.

L'implication des communautés doit permettre une appropriation des activités :

leur participation aide à améliorer la qualité des programmes, en permettant une analyse plus précise des vulnérabilités, et facilite aussi la pérennisation des activités. La réussite du projet ainsi que la pérennité des acquis étant en grande partie tributaire de la participation de la communauté bénéficiaire dans la mise en œuvre du projet, l'accent sera mis sur les discussions avec les communautés et la tenue d'ateliers participatifs. Aussi bien pour l'évaluation des besoins que pour l'élaboration des critères de vulnérabilités à appliquer aux bénéficiaires au sein d'une communauté donnée, il est essentiel de travailler avec les communautés tout au long de l'intervention, afin de garantir la protection des bénéficiaires dans la mise en œuvre des activités, tout en tenant compte des enjeux, limites et différentes contraintes existantes.

¹¹Formation sur la redevabilité envers les personnes affectées, organisées par Ground Truth Solution, en collaboration avec OCHA - RDC



4.4. Environnement et gestion des ressources naturelles

L'agriculture ne souffre pas seulement des conséquences du changement climatique, elle est également responsable des émissions globales de gaz à effet de serre. Mais elle a aussi le potentiel de contribuer sensiblement à l'atténuation d'un volume significatif d'émissions globales, notamment à travers certaines pratiques de techniques culturales qui favorisent la capture du carbone et la stockent dans le sol. Elles comprennent peu ou pas de labour, l'utilisation des résidus pour le compostage ou le paillage, le recours à des cultures pérennes pour couvrir les sols, le réensemencement ou l'amélioration de la gestion des pâturages dans les prairies et l'agroforesterie qui allie cultures et arbres.

Par ailleurs, en plus des changements climatiques globaux, des problématiques locales d'érosion des sols, d'appauvrissement des sols et de déforestation sont régulièrement observées.

En particulier dans les situations d'urgence et de mouvements de population. Ces problèmes doivent être systématiquement pris en compte et une réponse doit être apportée, afin d'éviter toute dégradation de la situation.

Les projets de sécurité alimentaire doivent :

- Éviter l'utilisation d'engrais chimiques en particulier ceux à forts % en azote car la plupart du temps les pratiques d'épandage et de dosage sont mal maîtrisées ;
- Encourager l'utilisation de plantes enrichissantes (engrais vert), du compost et de fumures organiques ; Lutter contre la déforestation ;
- Promouvoir en fonction du contexte, les techniques d'agroforesterie, d'agropastoralisme et de défense et restauration du sol (lutte contre l'érosion) ;
- Rationaliser l'utilisation du bois de chauffe et encourager l'utilisation des foyers améliorés.

4.5. Nexus¹²

L'approche du triple nexus - c'est-à-dire les liens entre les interventions humanitaires, de développement et paix - a pour objectif de réduire les besoins humanitaires, les vulnérabilités et les risques à long terme, tout en s'attaquant aux facteurs et causes sous-jacentes des crises. Elle vise à une meilleure implication et complémentarité entre les actions des différentes parties prenantes

(Gouvernement, société civile, ONG, Agences des Nations Unies bailleurs de fonds).

Dans un contexte de crises prolongées comme celui de la RDC, les acteurs du triple nexus ont chacun un rôle à jouer: l'intervention humanitaire pour sauver des vies et protéger les personnes, l'aide au développement pour relever les défis structurels multidimensionnels, et les actions de paix pour permettre la transformation des relations, le renforcement des capacités pour la paix et la cohésion sociale.

L'approche nexus pour le CSA se traduit par le ciblage de personnes dans la phase 3 de l'IPC en plus de toutes les personnes dans la phase 4 (et, si jamais, phase 5) de l'IPC. La stratégie repose sur trois piliers :

- Assister en urgence par des distributions pour sauver les vies des personnes en situation d'extrême vulnérabilité en phase 4 de l'IPC.
- Apporter une assistance d'urgence combinée à des actions de relance agricole d'urgence et de reconstitution des moyens de subsistance des populations en phase 3 de l'IPC.
- Développer les filets sociaux financés par des ressources non humanitaires pour renforcer la résilience et réduire la proportion des personnes dans le besoin humanitaire.

¹² <https://www.icvanetwork.org/uploads/2021/08/Topic-One-Briefing-Paper-The-nexus-explained-French.pdf>
<https://www.fightfoodcrises.net/hdp-coalition/en/>



4.6. Filets sociaux

Les programmes sociaux de transferts monétaires doivent se répartir en trois catégories :

- Les programmes mis en œuvre en collaboration avec les ministères concernés dans les zones où sévit une pauvreté persistante et chronique. Ils doivent être conçus sur le même principe que les mécanismes publics de protection sociale existants ou potentiels, l'objectif étant de permettre aux bénéficiaires d'être affiliés à terme à un régime public de protection sociale.
- Les programmes qui s'inscrivent dans le prolongement d'interventions humanitaires d'urgence ou de programmes de relèvement qui prévoient, à terme, le rattachement des bénéficiaires à un régime public de protection sociale. Ils supposent de tenir compte du fait que les objectifs de dimension sociale sont généralement plus vastes que ceux auxquels répondent les interventions humanitaires d'urgence et les programmes de relèvement.
- Les programmes qui sont mis en œuvre dans des régions touchées par des crises alimentaires ou par d'autres catastrophes prévisibles et cycliques. Dans telles situations, il est de règle de fournir une aide humanitaire répétée, en particulier sous forme de vivres. Le coût lié à la fourniture répétée de produits de première nécessité est généralement très élevé, et les interventions sont souvent condamnées à l'échec, notamment lorsque les crises se répètent, dans la mesure où les bénéficiaires ne parviennent pas à se doter d'actifs productifs en prévision de la pénurie alimentaire ou du choc suivant. La fourniture d'une aide sociale régulière sous forme de transferts monétaires permet de venir en aide au même nombre d'individus, pour un coût annuel /personne inférieur.

La régularité et la prévisibilité des transferts monétaires contribuent à renforcer la capacité des populations pauvres à subvenir à leurs besoins essentiels. Les programmes sociaux de transferts monétaires doivent cependant être rattachés à des dispositifs nationaux de protection sociale gérés par le gouvernement. L'exécution des transferts monétaires à caractère social doivent s'inscrire dans le long terme. Il est préférable de commencer par un programme pilote à petite échelle.

Les avantages des programmes de filets sociaux :

1. Facilitent le rattachement des bénéficiaires à des régimes nationaux de protection sociale plus durables ;
2. La garantie d'un revenu prévisible est un facteur de sécurité pour les pauvres et leur permet de prévoir l'avenir ;
3. Les marchés sont plus prompts à réagir si les populations ont la garantie de transferts monétaires réguliers.

Les inconvénients :

1. Se prêtent à une application à l'échelle nationale ;
2. La mise en œuvre de ces programmes doit être envisagée dans le long terme ou à titre transitoire ;
3. La formule est plus indiquée dans le cas des pays ayant l'expérience nécessaires pour mettre en place des dispositifs de protection sociale.



La préparation et la mise en place des programmes de filets sociaux se base sur les étapes suivantes :

1. Evaluation de la situation, qui doivent être entreprise en coopération avec les ministères compétents afin de favoriser le bon déroulement des programmes et de recenser toutes les possibilités permettant aux bénéficiaires d'être affiliés aux régimes publics de protection sociale.
2. Ciblage, dont les critères doivent permettre d'identifier les personnes les plus vulnérables (pauvres, malades, personnes âgées et groupes marginalisés pour la plupart) et leur permettre d'être progressivement rattachés à un régime public d'aide sociale.
3. Préparation et implémentation : établir/réviser la liste des demandeurs retenus ; saisir sur la base de données du programme les informations concernant les demandeurs retenus ; informer tous les demandeurs des résultats du processus de sélection ; informer les bénéficiaires de la date et du montant des versements : versements réguliers ; établissements d'un système d'enregistrement et examen des plaintes.
4. Suivi, jusqu'à ce que les bénéficiaires soient affiliés à un régime public de protection sociale.
5. Arrêt du programme : pendant les phases d'exécution et de suivi, les bénéficiaires déposent des demandes d'adhésion à un régime public de protection sociale et font l'objet d'une procédure de sélection. Le programme s'achève une fois que les bénéficiaires ont été affiliés aux régimes publics.

4.7. Approche intersectorielle

En RDC, le Gouvernement a fait de l'intersectorialité un élément crucial dans les stratégies développées pour la lutte des maladies à potentiel épidémique (choléra, Maladie à virus Ebola, COVID-19, autre). De même, depuis plusieurs années, la communauté humanitaire a travaillé à renforcer l'approche multisectorielle, puis intersectorielle, en lien avec les engagements pris au niveau global. Les Clusters Nutrition, Eau / Hygiène / Assainissement, Santé et Sécurité Alimentaire ont développé le manuel intersectoriel pour la réponse humanitaire en RDC, capable de traduire les résultats des réflexions conjointes et de représenter un document de référence pour la planification, préparation et mise en œuvre des interventions des secteurs concernés. Il se veut un document de référence pour aider les partenaires à optimiser leur impact de leurs interventions tout en maximisant leurs ressources humaines et financières.

Pour plus d'informations : nutritioncluster.net



République Démocratique Du Congo
**CLUSTER SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE**